REPUBLIQUE FRANCAISE - VILLE DE BAYONNE (PA)

O/J N°33

Séance du 16 février 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-000-

PRESENTS: Mme Durruty, présidente de séance, M. Millet-Barbé, Mmes Bisauta, Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoints; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mmes Taieb, Destin, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR: M. Etchegaray à Mme Durruty; Mme Juzan à Mme Duhart; M. Laiguillon à M. Salducci; Mme Candillier à M. Arcouet; Mme Belbaraka à Mme Destin; Mme Bensoussan à Mme Martin-Dolhagaray; Mme Aragon à Mme Herrera-Landa; Mme Capdevielle à M. Etcheto.

EXCUSE: M. Soroste.

SECRETAIRE: M. Boutonnet.

Mme Durruty présente le rapport suivant :

OBJET: **RESSOURCES HUMAINES** - Modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir modifier le tableau des effectifs comme suit :

- CREATIONS DE POSTES :

- 5 postes d'adjoint technique
- 3 postes d'adjoint administratif
- 1 poste de technicien

- <u>- SUPPRESSIONS DE POSTES</u> ayant fait l'objet d'un rapport présenté au comité technique du 24 novembre 2016, conformément à l'article 97 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée :
- 1 poste d'agent de maitrise principal
- 1 poste de brigadier chef principal de police municipale
- 2 postes d'adjoint du patrimoine principal de 2^e classe

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga ne prennent pas part au vote.

M. Iriart et Mme Wagner s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE Par délégation du Maire, Dominique Foulon Directeur général adjoint